



Le 2 juin 2017

PAR COURRIEL



La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 3 mai 2017 et pour laquelle je vous ai transmis un accusé de réception par courriel également, le 4 mai 2017. Votre demande est ainsi formulée :

*« J'aimerais obtenir les documents en lien avec les affirmations suivantes de M. Sabia hier.*

*1. J'aimerais obtenir la liste/compilation des investissements de la Caisse, directs ou indirects, dans les compagnies exploitant des hydrocarbures ou leur transport dont il est question dans l'intervention de Monsieur Nicolas Marceau lors de la Commission des Finances publiques : Étude des crédits budgétaires 2017-2018 du Ministère des Finances, 2 mai 2017 | 15 h 22. Durée 2:47. Voir l'intervention dans la vidéo à 2h22m13s : "Vous [M.Sabia] avez fait vous même une compilation des montants que, des investissements directs ou indirects dans les compagnies exploitant des hydrocarbures ou leur transport, vous avez dressé une liste et vous fourni cela dans les réponses aux questions qu'on a posé, ça s'élevait à 15,6 milliards de \$ au 31 décembre 2016 dans les hydrocarbures..." - Monsieur Nicolas Marceau*

*2. J'aimerais obtenir la liste/compilation des investissements qui totalisent 17 ou 18 milliards de \$ dans des actifs très sobres en carbone. Voir l'intervention de M.Sabia dans la même vidéo (2h23m): "Nous avons déjà des investissements qui totalisent 17 ou 18 milliards de \$ dans des actifs très sobres en carbone."*

*3. Est-ce qu'il est possible d'obtenir la définition et les critères et les documents d'actifs très sobres en carbone" ou "actif sobres en carbone"?*

*4. Est-ce que la Caisse possède une analyse des risques en lien avec ses investissements dans les hydrocarbures et/ou en lien avec les changements climatiques?*

*5. Est-ce que la Caisse possède un document et/ou une analyse des risques en lien avec ses investissements et les impacts que peuvent avoir changements climatiques et/ou les politiques sur les changements climatiques et/ou l'Accord de Paris?. »*

En réponse à votre demande, voici ce que nous sommes en mesure de vous transmettre.



Concernant le premier volet de votre demande d'accès qui vise à obtenir la liste/compilation des investissements de la Caisse, directs ou indirects, dans les compagnies exploitant des hydrocarbures dont il a été fait mention à la Commission des finances publiques, vous trouverez ci-joint le document qui a été transmis, soit la liste et valeur des investissements directs ou indirects dans des compagnies exploitant des hydrocarbures ou leur transport. Nous considérons que la transmission de ce document répond entièrement à ce volet de votre demande.

Quant au deuxième volet de votre demande dans lequel vous demandez à obtenir la liste/compilation des investissements qui totalisent 17 ou 18 milliards de \$ dans des actifs très sobres en carbone, nous vous référons à ce qui a été enregistré par la Caisse au Low Carbone Investment (LCI) Registry qui est chapeauté par le Global Investor Coalition on Climate Change (<http://globalinvestorcoalition.org/form-registry/>).

En ce qui a trait au troisième volet de votre demande qui consiste à obtenir la définition et les critères et les documents d'actifs très sobres en carbone ou actifs sobres en carbone, nous vous référons également au Low Carbone Investment (LCI) Registry du Global Investor Coalition on Climate Change. En effet, pour définir les actifs sobres en carbone, la Caisse applique les critères de sélection restrictifs et indépendants établis par cette organisation.

Par ailleurs, concernant d'autres documents que la Caisse détient et qui pourraient être visés par votre demande en général, nous vous confirmons, tel que précisé dans le Rapport annuel de la Caisse en page 76, que nous avons commencé à réaliser des analyses de risque carbone pour le portefeuille d'actions cotées dans le but d'examiner la vulnérabilité et la résilience d'une société aux risques associés aux changements climatiques. Toutefois, nous vous informons que les documents d'analyse, ne peuvent vous être transmis car ils contiennent des renseignements et des informations confidentiels et stratégiques pour la Caisse qui sont au cœur même de sa mission et de ses activités et qu'en conséquence, nous ne pouvons vous les communiquer. Ainsi, nous sommes d'avis que ces documents sont couverts par les articles 21, 22, 35, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (« Loi sur l'accès ») et que leur divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir l'un ou l'autre des effets énoncés à ces articles. La nature même des documents demandés amène l'application de ces articles de la Loi sur l'accès et il en va de même des conséquences qui découleraient vraisemblablement de leur divulgation.

Également, et sans limiter la généralité de ce qui précède, cette demande touche des activités qui revêtent un caractère stratégique surtout dans le contexte dans lequel la Caisse évolue. Les activités d'investissement et les analyses de risques participent à la mission de la Caisse de générer des rendements au bénéfice de ses déposants, et ce, dans un environnement extrêmement concurrentiel. La divulgation recherchée aurait vraisemblablement pour conséquence de révéler des positionnements stratégiques et pourrait, si les documents étaient divulgués, placer la Caisse dans une position de vulnérabilité dans le marché par rapport à ses concurrents, lui causant ainsi un préjudice important.

[REDACTED]

À titre d'exemple, les documents que vous souhaitez obtenir comportent des informations stratégiques et confidentielles. Leur divulgation porterait atteinte aux intérêts économiques de la Caisse et de la collectivité à l'égard de laquelle elle est compétente. Cela risquerait notamment de nuire de façon substantielle à sa compétitivité, sans oublier le préjudice important qui pourrait lui être causé ainsi qu'à des tiers qui pourraient être impliqués. Une telle divulgation pourrait révéler des stratégies d'investissement, de placement, de gestion de dettes ou de gestion de fonds.

D'ailleurs, compte tenu que la divulgation de ces renseignements risquerait d'avoir un impact sur des tiers, ces renseignements ne pourraient être communiqués sans qu'ils n'en soient d'abord avisés et qu'ils puissent faire valoir leurs représentations, notamment dans le cadre des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès. Nous réservons donc nos droits à cet égard.

En terminant, pour votre information, nous vous faisons part de la teneur de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Nous joignons également copie des articles 21, 22, 35, 37 et 39 de la Loi sur l'accès.

«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»

Veuillez agréer, [REDACTED] mes salutations distinguées.

[REDACTED]  
Ginette Depelteau  
Vice-présidente principale,  
Conformité et investissement responsable et  
Responsable de l'accès à l'information  
et de la protection des renseignements personnels

p.j.

**QUESTION 78**

Liste et valeur des investissements directs ou indirects, dans des compagnies exploitant des hydrocarbures ou leur transport, produisant ou fabriquant des produits du tabac, ou dans une entreprise ayant comme activité principale la fabrication d'armes.

**Secteur Hydrocarbure - Secteur Énergie au complet**  
au 31 décembre 2016 (juste valeur en dollars canadiens)

Légende :

A = de 0 à 5 M\$	C = de 10 à 30 M\$	E = de 50 à 75 M\$	G = de 100 à 150 M\$	I = de 300 à 500 M\$
B = de 5 à 10 M\$	D = de 30 à 50 M\$	F = de 75 à 100 M\$	H = de 150 à 300 M\$	J = 500 M\$ et plus

Émetteurs	Total
ACON Sequitur Investor Holdings LLC	F
ACON Sequitur Investor Holdings II LLC	D
Adaro Energy Tbk PT	7,982,326
Aegis Logistics Ltd	7,646,771
AltaGas Ltd	111,520,549
Anadarko Petroleum Corp	11,682,101
Antero Resources Corp	2,686,553
Apache Corp	527,724
ARC Energy Venture Fund 3 Canadian LP	A
ARC Energy Venture Fund 4 Canadian LP	A
ARC Resources Ltd	376,457,324
ArcLight Energy Partners Fund III LP	A
ArcLight Energy Partners Fund IV LP	C
ArcLight Energy Partners Fund V LP	E
Azimuth Energy Partners II LP	D
Azimuth Energy Partners III LP	F
Azimuth Energy Partners IV LP	D
Baker Hughes Inc	12,863,929
Banpu PCL	964,349
Bharat Petroleum Corp Ltd	11,827,213
BP PLC	134,369,337
Bronco Midstream Partners LP	D
Cabot Oil & Gas Corp	1,388,190
Cairn India Ltd	3,290,606
Caisse Quadrant Trust	G
Caltex Australia Ltd	11,334,144
Canadian Natural Resources Limited	991,321,536
Carlyle/Riverstone Global Energy & Power Fund III LP	C
Cenovus Energy Inc	631,903,171
Cheniere Energy Inc	11,185,279

Émetteurs	Total
Chevron Corp	53,224,182
China Coal Energy Co Ltd	3,007,486
China Merchants Energy Shipping Co Ltd	1,945,540
China Oilfield Services Ltd	5,191,927
China Petroleum & Chemical Corp	102,238,152
China Shenhua Energy Co Ltd	24,566,990
Cimarex Energy Co	2,169,671
CNOOC Ltd	271,092,067
Coal India Ltd	8,763,964
Cobalt International Energy Inc	C
Colonial Pipeline Company	J
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	993,428
Concho Resources Inc	4,249,975
ConocoPhillips	51,798,658
Continental Resources Inc	4,603,240
Core Laboratories NV	11,888,347
Corex Resources Ltd	G
Cosan SA Industria e Comercio	17,631,710
Devon Energy Corp	23,023,687
Ecopetrol SA	8,985,293
Emerald Energy Fund I LP	A
Empresas COPEC SA	17,213,313
Enbridge Energy Partners, L.P.	40,143,443
Enbridge Inc	682,536,915
Enbridge Income Fund Holdings Inc	112,968,311
Enbridge Pipelines Inc	95,033,445
Energy Absolute PCL	4,097,499
EnerVest Energy Institutional Fund XIII- A LP	A
EnerVest Energy Institutional Fund XIV-A LP	G
Eni SpA	71,043,296
EOG Resources Inc	28,335
EQT Corp	2,266,026
Exxaro Resources Ltd	12,254,242
Exxon Mobil Corp	715,669,577
Fluxys SA	J
FMC Technologies Inc	7,911,678
Formosa Petrochemical Corp	12,252,563
Galp Energia SGPS SA	6,695,546
Gazprom PJSC	103,710,666
Gibson Energy Inc	53,496,312
GoviEx Uranium Inc	423,385
Groupe Crevier Inc	B

Émetteurs	Total
Grupa Lotos SA	2,033,927
GS Holdings Corp	10,828,319
Halliburton Co	10,531,197
HEF HoldCo II, Inc.	H
Helmerich & Payne Inc	3,622,110
Hess Corp	668,273
Hindustan Petroleum Corp Ltd	7,183,350
HollyFrontier Corp	4,670,056
Idemitsu Kosan Co Ltd	42,092
Indian Oil Corp Ltd	14,058,855
Inner Mongolia Yitai Coal Co Ltd	1,113,822
Inpex Corp	12,066,405
Inter Pipeline Ltd	87,472,835
Interconnector UK Ltd	H
IRPC PCL	7,019,895
JX Holdings Inc	15,068,081
KERN Energy Partners I LP	A
Kinder Morgan Inc	74,535,957
Koninklijke Vopak NV	6,209,960
Kunlun Energy Co Ltd	11,928,365
Lukoil PJSC	157,265,228
Lundin Petroleum AB	534,301
Marathon Oil Corp	2,467,603
Marathon Petroleum Corp	82,669,116
MEG Energy Corp	177,201,260
MOL Hungarian Oil & Gas PLC	6,067,822
Murphy Oil Corp	208,734
National Oilwell Varco Inc	11,961,371
Neste Oyj	4,617,321
Newfield Exploration Co	1,716,276
Noble Energy Inc	5,735,865
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co Ltd	80,210,095
Novatek OAO	40,951,480
Nth Power Technologies Fund II-A LP	A
NuVista Energy Ltd	101,646,016
Occidental Petroleum Corp	27,598,503
Oil & Natural Gas Corp Ltd	23,381,073
Oil Search Ltd	12,587
OMV AG	17,173,207
OMV Petrom SA	5,327,903
ONEOK Inc	20,833,946
Origin Energy Ltd	2,986,958

Émetteurs	Total
Osum Oil Sands Corp	C
Pacific Radiance Ltd	424,240
Parex Resources Inc	151,660,600
Pason Systems Inc	140,740,240
Pembina Pipeline Corp	510,611,877
PetroChina Co Ltd	58,559,845
Petrofac Ltd	217,418,660
Petroleo Brasileiro SA	197,843,699
Petronas Dagangan BHD	4,646,092
Petronet LNG Ltd	7,054,319
Phillips 66	2,323,397
Pioneer Natural Resources Co	3,729,462
Polski Koncern Naftowy Orlen SA	20,158,598
Polskie Gornictwo Naftowe i Gazownictwo SA	6,939,501
PTT Exploration & Production PCL	19,421,286
PTT PCL	53,674,565
Qatar Gas Transport Co Ltd	10,229,904
Quantum Energy Partners IV LP	D
Range Resources Corp	1,614,359
Reliance Industries Ltd	54,654,870
Repsol SA	26,882,128
Ressources Strateco Inc	A
Riverstone Global Energy & Power Fund V LP	H
Rosneft Oil Co PJSC	25,089,299
Royal Dutch Shell PLC	210,794,398
Saipem SpA	7,114,091
Santos Ltd	22,008,752
Sapurakencana Petroleum Bhd	6,198,980
Schlumberger Ltd	205,905,065
Secure Energy Services Inc	154,031,595
Seven Generations Energy Ltd	I
Showa Shell Sekiyu KK	9,261
SK Innovation Co Ltd	38,387,060
Snam SpA	24,515,286
Societatea Nationala de Gaze Naturale ROMGAZ SA	5,835,391
S-Oil Corp	4,494,667
Southern Star Acquisition Corporation	J
Southwestern Energy Co	2,512,739
Spectra Energy Corp	47,233,662
Statoil ASA	64,793,657
Storm Resources Ltd	79,505,300
Suncor Énergie Inc	980,159,690

Émetteurs	Total
Surgutneftegas OJSC	23,158,486
SW Energy Capital LP	D
SW Resources Partnership	A
TAPC Holdings LP	127,500,001
Targa Resources Corp	12,408,295
Tatneft PJSC	66,716,575
Technip SA	5,594,360
Tenaris SA	9,644,694
Tesoro Corp	37,422,396
Thai Oil PCL	15,367,458
TonenGeneral Sekiyu KK	50,273
TOTAL SA	1,053,555,182
Tourmaline Oil Corp	212,228,100
TransCanada Corporation	915,487,817
TransCanada PipeLines Ltd	112,012,497
Transneft PJSC	17,751,386
Trican Well Service Ltd	34,120,500
Tupras Turkiye Petrol Rafinerileri AS	9,105,914
Twin Butte Energy Ltd	6,179,662
Ultrapar Participacoes SA	41,555,130
United Tractors Tbk PT	12,837,387
US Silica Holdings Inc	11,284,095
Valero Energy Corp	25,607,940
Veresen Inc	4,091,185
Weatherford International Ltd	3,891,305
Williams Cos Inc, The	41,630,673
Woodside Petroleum Ltd	4,040,842
WorleyParsons Ltd	3,613,114
Yanzhou Coal Mining Co Ltd	3,918,783

**Secteur Tabac**

au 31 décembre 2016 (juste valeur en dollars canadiens)

La Caisse ne détient aucune position en gestion active interne.

Émetteurs	Total
Altria Group Inc	47,546,191
British American Tobacco Malaysia Bhd	7,430,222
British American Tobacco PLC	75,194,145
Eastern Tobacco	792,803
Gudang Garam Tbk PT	10,243,450
Hanjaya Mandala Sampoerna Tbk PT	9,881,485
Imperial Brands PLC	37,201,524
ITC Ltd	37,357,635
Japan Tobacco Inc	24,741,860
KT&G Corp	45,609,142
Philip Morris International Inc	86,179,573
Reynolds American Inc	33,747,129
Swedish Match AB	2,319,087

**Fabrication d'armes**

Au 31 décembre 2016, la Caisse ne détient aucune entreprise ayant comme activité principale la fabrication d'armes.

## **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**21.** Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.

**22.** Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

**35.** Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

1982, c. 30, a. 35.

**37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

**39.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.